



# Réunion de la Commission de Suivi de Site de Dunkerque 5 mai 2022

## Compte-rendu

### **PARTICIPANTS :**

- **Collège « Administration de l'État » :**

M. AURENCHE, inspecteur de l'environnement DREAL  
M. DELBROUQUE, inspecteur de l'environnement DREAL  
M. PACAULT, représentant de la DREAL Hauts-De-France  
M. SIERADZKI, représentant la DIRECCTE  
M. TOURMENTE, Sous-préfet de Dunkerque

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**

Mme CASTEL, Ville de Mardyck  
M. MAZE, Ville de Dunkerque  
M. MONTAGNE, Communauté Urbaine de Dunkerque  
M. MOREL, Communauté Urbaine de Dunkerque  
M. SZYMCZAK, Ville de Fort-Mardyck

- **Collège « Exploitants d'Installations Classées » :**

Mme CAILLIAU, ARCELORMITTAL  
M. COCHEZ, DPC  
M. CROQUELOIS, RTD  
M. DECLERCK, VERSALIS  
M. DOUTRELANT, TOTAL  
M. FANUCCI, SNF FLOCRYL  
Mme WILS, SNF FLOCRYL

- **Collège « Riverains et Associations » :**

M. FOURNIER, ADELFA  
Mme HOCQUET DUVAL, CLCV

- **Collège « Salariés » :**

M. CAPPELLO, VERSALIS France  
M. FOUFELLE, TOTAL  
M. PONTIER, VERSALIS France  
M. QUENTON, ARCELORMITTAL  
Mme TRIPON, DPC

- **Personnes qualifiées :**  
M. GUGLIERMINA, Président de la CSS  
M. PLOVIER, SDIS 59
- **Invités :**  
Mme CAPET, CUD  
M. DEBRIL, GPMD  
Mme DELALANDE, MEDEF Côte d'Opale  
M. GHEERARDYN, MEDEF Côte d'Opale  
M. NAWRACALA, A2GPDK
- **Secrétariat de la CSS :**  
M. LEFRANÇOIS, SPPPI  
Mme LEPOINT, SPPPI

**EXCUSÉS :**

M. DESITTER, AIR LIQUIDE

---

**Introduction de M. GUGLIERMINA - Président de la CSS**

M. GUGLIERMINA démarre la réunion en remerciant les participants pour leur présence et rappelle qu'il s'agit de la deuxième réunion des deux prévues en 2022 dans le cadre de la restitution des bilans des industriels de 2021.

Il rappelle l'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Informations générales
2. Plan de prévention des risques technologiques par la CUD
3. Plan d'action et programme 2022/2023 de l'AG2PDK
4. Présentation du bilan de l'Inspection DREAL 2021
5. Présentation des bilans 2021 des exploitants
6. Questions diverses

**1. Informations Générales**

M. GUGLIERMINA informe que pour ceux n'ayant pas participé à la première réunion, il avait été question de parler des aménagements du port au pourtour des

sites et du projet CAP 2020. Il précise que la présentation diffusée lors de la première réunion est disponible sur le site internet dédié aux CSS :

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/04/cap2020-pres-s3pi-26-04-2022.pdf>

Il indique que les membres ont décidé de maintenir la trame type conçue en 2020 compte tenu du bon déroulement des précédentes réunions, que ce soit en termes de durée que d'homogénéité des présentations. Dans un souci permanent d'améliorer la pertinence et de fluidifier ces réunions, un calendrier a été établi afin de réceptionner toutes les présentations en amont, permettant aux membres de les consulter et de transmettre leurs éventuelles questions au secrétariat d'une part, et aux exploitants de préparer leurs réponses d'autre part.

M. GUGLIERMINA remercie les exploitants qui ont tous respecté ce calendrier en transmettant leurs bilans dans les délais impartis.

Par ailleurs, au regard des retours positifs reçus à la suite des visites de sites organisées en 2021, les membres du bureau ont décidé de prévoir 3 nouvelles visites en 2022 :

- Minakem : jeudi 16 juin à 14h
- Aluminium Dunkerque : mercredi 22 juin à 14h
- Air Liquide : mardi 18 octobre à 17h

Il précise que le secrétariat de la CSS reviendra vers les membres pour leur transmettre les invitations et ouvrir les inscriptions en temps voulu.

Le représentant de la CSS à la Commission Locale d'Information de la centrale de Gravelines a été désigné : M. GUGLIERMINA en qualité de titulaire et M. CAPPELLO en qualité de suppléant.

Il termine en indiquant qu'une réunion du bureau sera programmée d'ici la fin du mois de juin pour évoquer quelques points, notamment :

- Les présentations pour l'an prochain,
- Les dispositions à prendre lorsqu'un représentant d'une exploitation ne peut pas assister à une réunion.

## **2. Plan de prévention des risques technologiques**

Mme CAPET intervient pour faire la présentation.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/05/ppt-20220505-css-seveso-seuil-haut.pdf>

Mme HOCQUET DUVAL demande si le nécessaire a bien été réalisé auprès des habitants concernant les travaux de leurs logements. Mme CAPET répond que les personnes concernées par la zone ont reçu toutes les informations par le biais d'un porte à porte. Libre ensuite aux propriétaires de réaliser ou non les travaux et selon l'aide financière qui leur est proposée. Aucune étude de diagnostic n'a été réalisée par la suite.

M. FOURNIER fait remarquer que les habitants n'ont pas forcément les moyens d'engager des travaux et que s'il y avait un accident, ce serait dramatique. Il constate que ce PPRT n'a pas donné satisfaction. Mme CASTEL précise que les travaux peuvent être réalisés dans un délai plus long. Le reste à charge étant de 10 à 20% pour le propriétaire. Niveau confort, sécurité et valeur du patrimoine, cela reste très appréciable.

### **3. AG2PDK**

M. NAWRACALA, intervient pour faire sa présentation.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/09/a2gpdv-imprimable.pdf>

### **4. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2021**

M. PACAULT, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral et responsable de l'équipe en charge des risques technologiques présente le bilan des actions de la DREAL en 2021 ainsi que le programme d'inspections 2022.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/04/css-bilan-dreal-2021-objectifs-2022.pdf>

#### **Questions et remarques :**

M. CAPELLO demande ce qu'est une source scellée.

M. PACAULT explique qu'il s'agit de sources radioactives qui se trouvent dans des capsules et qui sont utilisées dans les industries pour différents types d'équipements. Par exemple, pour calculer des mesures d'épaisseurs.

M. GUGLIERMINA interroge M. PACAULT concernant le bilan de la société SOGETRA dont il n'a pas eu connaissance. M. PACAULT précise que la société bénéficie d'un arrêté préfectoral l'autorisant à passer d'un site seuil bas à seuil haut. Toutefois celui-ci n'est pas encore mis en œuvre. Le bilan n'est donc pas exigé pour l'année 2021 et ne le sera pas tant que la notification ne sera pas effective.

## 5. Présentation des bilans 2021 des exploitants

- **SNF FLOCRYL**

Mme WILS, responsable du Pôle Développement Durable, présente le bilan 2021 du site SNF FLOCRYL.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/03/cssdk-bilan-2021-flocryl-snf.pdf>

M. GUGLIERMINA demande la date à laquelle est prévue le démarrage de l'exploitation. Mme WILS indique dès l'obtention du permis de construire et M. FANUCCI précise au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

M. FOURNIER demande si le raccordement au réseau ferroviaire est effectif. Mme WILS répond que c'est toujours en cours mais bientôt terminé.

M. CAPPELLO demande l'effectif actuel de la société, si des programmes de formation et des embauches sont prévus. M. FANUCCI répond que l'effectif est de 6 personnes pour l'instant. La phase de recrutements se fera début 2023 pour des opérateurs et des administratifs. En ce qui concerne les formations, les futurs opérateurs iront se former au siège à St Etienne.

M. GUGLIERMINA précise que le sujet de l'emploi est bien entendu important dans la région et que, actuellement, de nombreux extras travaillent pour répondre à ce besoin. Beaucoup d'actions concrètes vont dans ce sens.

### **Air Liquide :**

M. DESITTER étant absent et excusé, M. GUGLIERMINA propose au représentant de la DREAL de présenter le bilan des inspections concernant ce site.

M. PACAULT présente le bilan DREAL 2021.

Une première inspection a eu lieu le 25 juin concernant la sureté et aucune non-conformité n'a été trouvée.

Une deuxième inspection, inopinée, a eu lieu le 26 novembre et avait pour but de vérifier la réaction de l'exploitant (POI) et la mise en œuvre des plans d'urgence suite à l'incident qui s'est produit à Lubrizol. Il a été constaté que le délai n'avait pas été respecté. Suite à cette inspection, le Préfet du Nord a signé une mise en demeure qui impose à l'exploitant de mettre à jour son POI. Le délai de réponse de l'exploitant est fixé à juin 2022.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/03/cssdk-bilan-2021-air-liquide.pdf>

## **Arcelor :**

Mme CAILLIAU présente le bilan 2021. M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/03/cssdk-bilan-2021-arcelormittal.pdf>

## **Questions et remarques :**

Mme HOCQUET DUVAL s'interroge sur le fait que de grandes entreprises comme ARCELORMITTAL ne sache pas contrôler ses tuyaux de gaz et se dit étonnée lorsque l'exploitant indique qu'il n'a pas su maîtriser le problème sur la canalisation du gaz naturel en suivant les procédures définies.

Mme CAILLIAU répond à la question du devenir des eaux d'extinction d'incendie, en expliquant que toutes les eaux de ruissellement du site sont redirigées vers une station de traitement y compris les eaux pluviales et par conséquent, cela concerne aussi les eaux utilisées en cas d'extinction d'incendie. Elle complète en précisant qu'il existe un réseau de piézomètre pour suivre l'état des eaux souterraines et détecter les pollutions éventuelles.

Concernant la non-communication à la population de l'incident, elle indique que la présentation faite n'a pas vocation à minimiser l'incident et rappelle que l'objectif du déclenchement du POI est la mise en place d'une organisation spécifique interne pour gérer l'incident.

Elle précise aussi que l'absence de non-communication à la population est un choix. Si la population environnante était amenée à être touchée, les décisions seraient différentes et on passerait du POI au PPI.

M. TOURMENTE précise que, concernant la gestion de crises, il faudrait que la population puisse par exemple, assister à la simulation. Mais pour des questions d'organisation, cela reste complexe. Il rappelle également qu'une plaquette est disponible et a été distribuée par le SPPPI et la CLI. Y sont répertoriés tous les bons réflexes à adopter en cas d'alerte.

M. GHEERARDYN parle de la culture du risque et souhaiterait plus de renseignements sur les moyens « poudre » lors d'une extinction d'incendie. Mme CAILLIAU répond que les pompiers et une équipe sûreté vont renforcer les moyens « poudre », grâce aux formations.

Mme HOCQUET DUVAL dit qu'il serait plus efficace d'aller au contact de la population pour les informer et effectuer des exercices pratiques.

M. GHEERARDYN souhaite des informations sur la légionellose et les dioxines et s'il y a eu des dépassements. Il souhaiterait également obtenir des chiffres sur les rejets d'eaux usées sur la station d'épuration.

Mme CAILLIAU transmettra les infos concernant les dioxines. Sur les rejets d'eaux, ils sont importants.

M. PACAULT précise qu'il y a un suivi très vigilant de la part de la DREAL sur les cas de légionellose et tout dépassement est transmis à l'ARS. Mme CAILLIAU confirme que les informations et l'implication des différents services par rapport à cet enjeu.

- **DPC**

M. COCHEZ présente l'activité du dépôt. M. AURENCHE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL

<https://www.css-littoralnfdc.fr/wp-content/uploads/2022/03/cssdk-bilan-2021-dpc.pdf>

- **RUBIS TERMINAL**

M. CROQUELOIS, présente l'activité. M. AURENCHE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL

<https://www.css-littoralnfdc.fr/wp-content/uploads/2022/03/cssdk-bilan-2021-rubis-terminal.pdf>

- **TOTAL ENERGIES**

M. DOUTRELANT présente l'activité. M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL

<https://www.css-littoralnfdc.fr/wp-content/uploads/2022/03/bilan-css-2021-etablissement-des-flandres-dpco-mardyck-et-gravelines.pdf>

### **Questions et remarques :**

M. GHEERARDYN demande à quel moment est déclenché le POI de TOTAL à bord d'un navire, car TOTAL n'est ni habilité ni équipé pour intervenir sur le navire.

M. DOUTRELANT signale que la réunion REX s'est tenue avec la Capitainerie. Les lamaneurs avaient mis 4 gardes sur 8. De plus, le navire avait été signalé « cabine en feu » au niveau de l'écluse De Gaulle. Au final, le RETEX a montré que le bateau n'était pas en feu quand il a été mis à quai. Le RETEX a conduit à la création d'une fiche POI « feu sur navire ».

Concernant la transmission des messages en direction des collectivités et mairies, M. MAZE indique que les fax sont amenés à disparaître. Il faudrait prévoir très prochainement un autre moyen de communication. M. PACAULT précise que l'exploitant doit envoyer un fax à l'administration. Fax qui, selon le système choisi peut être envoyé sur une boîte de messagerie.

- **VERSALIS**

M. DECLERCK présente l'activité. M. AURENCHE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/03/bilan-2021-css-versalis-france-rev1.pdf>

**Questions et remarques :**

Mme HOCQUET DUVAL demande des infos concernant un incident qui s'est produit dans le Hainaut.

M. PACAULT explique que cet incident a eu lieu en dehors du périmètre de l'unité départementale du littoral. C'est l'unité de Valenciennes qui a géré. Il n'y a aucun blessé. Consécutivement à cet évènement, la DREAL a décidé de mettre en place des campagnes d'inspections sur tous les sites susceptibles d'utiliser des ferrailles comme les fonderies et les aciéries pour éviter ce genre de problèmes. Il ajoute que ces inspections ont déjà débuté et se poursuivent. M. LEFRANCOIS ajoute qu'il communiquera les informations et conclusions de l'IRSN qui s'est saisi du sujet.

En l'absence de questions ou remarques, M. GUGLIERMINA remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.